



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-016-2019-02

PUBLIÉ LE 12 FÉVRIER 2019

Sommaire

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-02-12-001 - Décision 2019/4 du Directeur Interrégional à PARIS
portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative (1 page)

Page 3

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France

IDF-2019-02-12-001

Décision 2019/4 du Directeur Interrégional à PARIS

portant

délégation de signature dans les domaines gracieux et
contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que

pour

les transactions en matière de douane et de manquement à
l'obligation déclarative



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

PARIS, LE 12 FÉVR. 2019

DI Ile de France
14 RUE YVES TOUDIC
75010 PARIS

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GOURIOU Dominique
Téléphone : 09 70 27 16 00
Télécopie : 01 42 40 19 20
Mél : di-ile-de-france@douane.finances.gouv.fr

Décision 2019/4 du Directeur Interrégional à PARIS portant délégation de signature dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Liste des directeurs régionaux des douanes et droits indirects de la direction interrégionale des douanes et droits indirects de PARIS

Vu les III et V de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;
Vu les articles 214 et 215 de l'annexe IV au code général des impôts ;
Vu les I, II et IV de l'article 2 du décret n° 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières, d'infractions relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat tiers à l'Union européenne.

Article 1er - les directeurs régionaux des douanes et droits indirects ou les agents chargés de leur intérim dont les noms suivent bénéficient de la délégation automatique du directeur interrégional de PARIS Ils peuvent subdéléguer cette signature aux agents placés sous leur autorité dans les conditions précisées par le 2. du I de l'article 215 de l'annexe IV au code général des impôts en matière de contributions indirectes, et en application du II de l'article 2 du décret n° 78-1297 susvisé en matière de transaction douanière.

Nom, Prénom	Siège de la direction régionale
LARMAND CANITROT Claire	DR Paris Ouest
ARSENIEFF Denis	DR Paris Est
LACROIX Franck	DR Paris

Article 2 – La présente liste nominative est publiée au recueil des actes administratifs du département du siège de la direction interrégionale et au recueil des actes administratifs de chacun des départements du siège de chacune des directions régionales concernées.

Le directeur interrégional
ORIGINAL SIGNE
L'HERMITTE Jean-Roald